



Environnement

Comment être moins dépendants des carburants fossiles ?

Le 7 juin dernier, le gouvernement a mis en place un groupe de travail, baptisé « Flex fuel 2010 ». Regroupant agriculteurs, pétroliers, constructeurs de voitures et représentants des consommateurs, il dispose de trois mois pour préparer un plan de développement des bioéthanol en France.

Actuellement, les voitures et les camions seraient dépendants à 98 % des carburants fossiles. Ce qui occasionne un double problème : d'une part, les stocks ne sont pas renouvelables et ils s'épuisent de jour en jour ; d'autre part, les prix des produits pétroliers ont enregistré une forte augmentation (notamment due à l'anticipation de leur raréfaction, mais aussi au contexte politique international).

Techniquement, il existe des solutions – et depuis longtemps – pour remplacer les produits pétroliers, ou du moins, réduire leur consommation : ce sont les biocarburants, combustibles utilisables pour les moteurs à explosion, mais issus de la transformation des sucres ou des huiles d'origine végétale :

- Moteurs à essence : utilisation de l'alcool (éthanol) obtenu à partir de sucres ou amidons (canne à sucre, betterave, blé...).
- Moteurs diesel : utilisation du biodiesel obtenu à partir d'huiles (colza, tournesol, palme).

L'éthanol et le biodiesel français représentent actuellement moins de 2 % de la consommation totale de carburants et les usines de transformation sont encore en construction ou en projet. Cependant, en septembre 2005, le gouvernement Villepin s'est fixé des objectifs ambitieux : 5,75 % de la consommation totale de carburants en 2008 et 7 % dès 2010 (l'Union européenne ayant fixé les mêmes objectifs, mais respectivement pour 2010 et 2015).

Analyse d'acteurs

Les agriculteurs : a priori plutôt favorables. Les superficies nécessaires à la culture des végétaux

existent, notamment grâce aux jachères. Les biocarburants peuvent être produits en France et ils créeront des emplois dans l'agriculture. Par contre, les agriculteurs seront probablement astreints à une logique industrielle et à des fluctuations de prix.

Les pétroliers : jusqu'à présent, ils rechignent à augmenter les proportions de biocarburants dans l'essence (on peut techniquement incorporer jusqu'à 85 % d'éthanol) ou le gazole.

Les constructeurs de voitures : les voitures actuelles, sans modification technique, pourraient tolérer un mélange allant jusqu'à 10 %. Par contre, un carburant spécifique à 85 % d'éthanol nécessiterait des moteurs adaptés, donc de nouvelles voitures, et des circuits de distribution de carburants dédiés. Mais Ford dispose déjà d'un véhicule capable de rouler avec 85 % d'éthanol. En outre, PSA Peugeot-Citroën et aussi Renault ont promis de proposer des véhicules « flexfuel » dès 2007...

Les représentants des consommateurs : les biocarburants émettent moins de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement du climat. Cependant, tout dépend de la façon dont ils sont produits et transformés... Par ailleurs, le mélange essence/éthanol à 85 % génère une surconsommation de 30 à 40 % par rapport à l'essence classique : dès lors, quel doit être le coût de ce mélange ? Autrement dit, quel type de fiscalité appliquer ?

Source : Stéphane Lauer, « Le gouvernement a mis en place un groupe de travail chargé de préparer un plan de développement – Biocarburants : une fausse-bonne idée ? », *Le Monde* du 9 juin 2006.



L'approche globale des drogues n'est plus d'actualité

- Dans *Le Monde* du 28 juillet 2006, Cécile Prieur analyse l'évolution des politiques de prévention concernant les produits addictifs. Celles-ci se sont tout d'abord bornées à diffuser un message de prohibition. Cécile Prieur explique ainsi que le discours public, centré sur la peur que les drogues suscitent, accréditait alors l'idée que l'usage du cannabis était la première marche vers la consommation d'héroïne. « *L'image du toxicomane, poursuit l'auteure, marginal et potentiellement délinquant, faisait figure de repoussoir, censé prévenir toute velléité des jeunes de transgresser l'interdit des drogues* ».
- A la fin des années 1980, l'apparition du sida a amené l'État à s'engager dans une politique de réduction des risques afin d'empêcher la diffusion de l'épidémie parmi les toxicomanes : mise à disposition gratuite de seringues et de produits de substitution. Cette politique fait chuter le nombre de décès par overdose et incite des milliers d'usagers à « décrocher ». L'image du toxicomane devient celle d'un patient qu'il convient de soigner, ce qui transforme le regard social sur les drogues. Dès lors, l'État réoriente ses politiques de prévention vers un discours plus en phase avec la réalité des consommations.
- Entre 1999 et 2002, sous l'impulsion de la magistrate Nicole Maestracci, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), et dans le droit

fil des travaux du pharmacologue Bernard Roques et de l'addictologue Philippe-Jean Parquet, se construit une politique dite d'approche globale des drogues ⁽¹⁾. Le plan d'action triennal de la MILDT rompt avec la distinction entre produits, selon leur caractère licite ou illicite, et inclut ainsi le tabac et l'alcool dans le champ des drogues, en reconnaissant leur caractère fortement addictogène. En outre, cette politique insiste non plus sur les substances elles-mêmes, mais sur la manière dont les utilisateurs en usent, en reconnaissant l'existence d'usages non problématiques aux côtés d'usages problématiques, et des polyconsommations.

- A partir de 2002, sous l'impulsion du docteur Didier Jayle, nouveau président de la MILDT, la notion d'interdit est réhabilitée. « *La MILDT, souligne Cécile Prieur, a toujours dans son périmètre l'ensemble des substances psychoactives, tabac et alcool inclus. Mais son action s'est en réalité recentrée sur la question des drogues illicites, et singulièrement du cannabis (...). Au lieu d'inclure la préoccupation cannabis dans la question plus générale des conduites addictives, elle a engagé des campagnes généralistes sur les méfaits de ce seul produit, au risque, en voulant forcer le trait sur sa dangerosité, de caricaturer son message* »...

Source : Cécile Prieur, « Cannabis : l'arme des interdits », *Le Monde* du 28 juillet 2006.

La pensée hebdomadaire

« L'Union européenne ne peut à la fois se présenter fièrement comme la championne des droits de l'homme dans le monde et se montrer insensible à la détresse des immigrés qui se pressent à ses portes ou qui ont clandestinement franchi ses frontières. Elle ne saurait, au nom des valeurs dont elle se réclame, se contenter de rejouer ceux qui tentent d'entrer sur son territoire ou d'expulser ceux qui sont entrés illégalement ».

Thomas Ferenczi, « Un nouveau regard sur l'immigration »,
Le Monde du 21 juillet 2006.

⁽¹⁾ – C'est dans ce contexte que les Services de l'État, en Mayenne, élaborent un Plan départemental de lutte contre les toxicomanies et de prévention des dépendances. Le CEAS de la Mayenne y avait apporté son concours technique (cf. *La Lettre du CEAS* n° 151 de décembre 2000 – 4 pages).